



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

- 3 AVR. 2018

Direction départementale  
des territoires

Laon, le

Service de l'Urbanisme et des Territoires  
Unité Documents Urbanisme

Le Directeur départemental des territoires,

à

Monsieur le Président de la Communauté de communes  
du Pays de la Serre  
1 Rue des Telliers  
BP31  
02270 CRÉCY-SUR-SERRE

Affaire suivie par : Geoffrey Planchon  
Tél. 03 23 27 66 22

Courriel : ddt-ut-du@aisne.gouv.fr

Objet : Avis relatif au projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de  
Couvron-et-Aumencourt.

Monsieur le Président,

Vous m'avez notifié par courrier en date du 13 mars 2018, le projet de modification  
simplifiée du PLU de la commune de Couvron-et-Aumencourt.

L'objectif poursuivi dans le cadre de cette procédure, à savoir « *modifier le plan de zonage  
avec le décalage de la zone UEB sur la zone UEA* » entre bien dans le cadre de la procédure de  
modification simplifiée telle que définie aux articles L.153-45 et suivants du code de l'urbanisme.

Ce projet n'appelle de ma part aucune observation particulière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très  
distinguée.

*bien entendu - t*

Le Directeur départemental  
des territoires

Pierre-Philippe FLORID

